

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
Site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 29/09/2014

## ***L'hébergement en questions : Acte 3***

### **Redonner du sens au placement, rendre son autonomie pédagogique aux équipes Pour améliorer les conditions de travail et la qualité des prises en charge**

*Rencontre avec la DPJJ du 3 septembre 2014*

**A cette rentrée**, la situation d'un certain nombre d'hébergements risque de se dégrader encore davantage. La gestion des emplois du temps sera très certainement compliquée et les équipes vont être encore davantage fragilisées. En effet, même si l'administration reconnaît des insatisfactions à la pré affectation des éducateurs, elle ne la remettra pas en cause pour des raisons essentiellement budgétaires... Pourtant, après 3 ans de fonctionnement, constat est fait que ni les agents, ni les équipes ne s'y retrouvent : La place du stagiaire, occupant un poste vacant, n'est tenable ni pour les équipes, ni pour le stagiaire lui-même. Aux éducateurs pré affectés s'ajoutent cette année les agents ayant réussi le concours « Sauvadet » et bénéficiant d'une formation. De plus, les budgets de fonctionnement « contraints » ont des conséquences importantes en terme de possibilités de sorties les week-ends, d'organisation d'activités régulières... L'absence d'agent technique « entretien » dans la quasi-totalité des hébergements (sauf les CEF) entraîne une dégradation des lieux, l'entretien quotidien des services n'étant pas effectué, n'offre pas un cadre de vie agréable pour les adolescents.

Dans ce contexte, **la question des conditions de travail** est particulièrement prégnante. Le manque de personnels tous corps confondus (AT cuisine, RUE...), les horaires décalés, l'organisation désordonnée du travail avec notamment les nuits... entraînent, pour certains personnels une usure professionnelle rapide. Les arrêts maladie liés à l'épuisement, et parfois au découragement, sont nombreux dans certains hébergements.

**Ainsi, si les effectifs théoriques font état d'un minimum de 14 éducateurs dans un très grand nombre d'unités, nous savons qu'en pratique il n'en est rien...** Nombreux foyers sont à la limite de la rupture de fonctionnement. La qualité de la prise en charge éducative des adolescents confiés s'en ressent alors forcément. L'administration n'a pas pris la mesure des problèmes rencontrés par les foyers. Elle recherchait des solutions à courte vue comme du recours à des « vigiles » ou de la non comptabilisation des jours fériés. **Cette attaque sur les jours fériés** n'avait comme objectif que de grappiller du temps de travail. C'est la détermination et la mobilisation des personnels qui ont permis de maintenir un statu quo, en contraignant la DPJJ à se saisir de cette question.

Lors de l'audience du 10 avril 2014 avec le DRH de la PJJ, le SNPES/PJJ/FSU a tenu à aborder autant l'exigence du maintien de la comptabilisation des jours fériés que toutes les difficultés rencontrées par les hébergements. La DPJJ s'est montrée à l'écoute et prête à engager un travail, constatant elle-même cette nécessité. **Le mercredi 3 septembre, en présence de trois sous directions de la DPJJ** (RH, méthodes et action éducative et optimisation des moyens), il nous a été annoncé la mise en place de **groupes de travail sur l'hébergement** rassemblant des agents de 3 régions, de toutes catégories. Une note spécifique sur l'hébergement est programmée pour mars 2015. L'échéance peut paraître bien lointaine aux personnels au regard de l'urgence de la situation. De plus, les contraintes budgétaires permettront-elles une réelle amélioration des conditions de travail des agents et de la prise en charge des adolescents ?

Depuis plusieurs années maintenant, **le SNPES/PJJ/FSU au niveau régional, territorial ou national, alerte sur la situation des unités de placement.** Certes, les foyers ont toujours rencontré des difficultés de fonctionnement ponctuelles, liées intrinsèquement aux problématiques du public pris en charge et à la rupture que représente le placement. Mais aujourd'hui, dans certains lieux, ces difficultés sont devenues structurelles, le nombre de foyers en difficulté s'accroît de plus en plus. Les équipes se trouvent démunies et désarmées quant à la conduite à tenir, les prises en charge des mineurs peuvent en subir les conséquences.

A notre sens, cette situation s'est considérablement dégradée en raison de la **disparition de la dimension de protection du placement**. L'abandon des prises en charge au civil a eu notamment pour conséquence de modifier la composition des groupes de jeunes : non mixité des publics, des profils, non mixité filles/garçons. De plus, dans le cadre du 100% pénal, l'éloignement et la mise à l'écart ont été valorisés, le placement est devenu peu à peu LA réponse à l'acte posé. Ainsi, les placements sanction se sont généralisés et la perception de leur placement par les adolescents eux mêmes en a été considérablement modifiée. Dès lors, les éducateurs sont trop souvent considérés comme de simples gardiens. Parallèlement, les placements immédiats (consécutifs à un déferrement) se sont multipliés, les ruptures d'avec le milieu naturel étant d'autant plus violentes. Les placements préparés sont désormais résiduels, ne permettant pas une certaine stabilité des groupes d'adolescents.

La DPJJ a annoncé qu'elle souhaite réaffirmer la dimension protectrice du placement. De plus, il lui semble nécessaire de limiter le nombre d'accueils immédiats, même si elle précise qu'un travail important avec les juridictions sera nécessaire pour ce faire. Cela sous tendrait alors une autre conception de la comptabilisation de l'activité et une remise en cause de la politique du chiffre: si les modalités d'accueils des adolescents sont modifiées, il faut alors que les équipes aient la possibilité de laisser des lits inoccupés le temps des procédures d'admission...

Par ailleurs, sans remise en cause des lois sécuritaires de ces dernières années intégrées dans l'ordonnance de 1945, nous redoutons que cette volonté ne se décline pas concrètement...

Nous affirmons aussi que les équipes des foyers sont très malmenées en raison de leur **perte d'autonomie pédagogique**. Les personnels ont été dépossédés de nombreux pans relatifs à l'organisation du service : emplois du temps, admissions, fonctionnement général... Dans certaines unités, le collectif de travail fonctionne très difficilement. Le travail sur les projets de service n'existe plus, les agents ayant été noyés par les injonctions parfois contradictoires. Cet exercice a perdu alors totalement de son sens, d'autant que les espaces de réflexion concernant la situation de chaque jeune sont de plus en plus réduits.

Dans un objectif d'amélioration des conditions de travail des personnels et de prise en charge des jeunes, le SNPES/PJJ/FSU a fait plusieurs propositions lors de la rencontre avec la DPJJ du 3 septembre. Nous avons demandé :

- La réintroduction de la mixité dans le public accueilli, avec la possibilité d'une part de prise en charge au civil et une attention particulière sur la mixité filles/garçons.
- La limitation des placements immédiats, la généralisation des accueils préparés, avec pour corollaire une autre comptabilisation de l'activité.
- De favoriser les discussions collectives tant sur les emplois du temps que sur l'organisation générale de l'unité : nuits, rythmes, admissions...
- D'interroger la violence des adolescents par le prisme des causes et non uniquement des conséquences, ainsi que les violences institutionnelles.

La DPJJ paraît aujourd'hui être dans une autre démarche, tant sur la conception même du placement que sur la volonté de prendre en compte les conditions de travail des agents. Une note spécifique sur l'hébergement est programmée pour mars 2015. **Il faut faire entendre à l'administration les exigences des personnels** et ne pas la laisser imposer les solutions qui ne seraient ni adaptées, ni efficaces (par exemple : le logiciel emploi du temps).

Le SNPES/PJJ/FSU appelle les personnels à faire connaître leur conception de la prise en charge éducative en hébergement et leurs revendications en terme de conditions d'exercice de leurs missions. Nous serons à leurs côtés pour les relayer, les diffuser, les soutenir. Le SNPES/PJJ/FSU encourage les agents des 3 régions concernées à se porter volontaires pour participer aux groupes de travail.

Pour rappel, les tracts « *l'hébergement en question Acte 1 et Acte 2* » sont sur le site du SNPES  
PJJ/FSU